

Suppression des plans d'alignement rue d'Aumont, rue de la Fontaine, rue des Marais et rue Janine Vins (ancienne rue de la Poste) situées sur la commune de JUZIERS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du lundi 6 mars 2023 au lundi 20 mars 2023 inclus

Il est porté à la connaissance du public que, la commune de JUZIERS a demandé par courrier daté du 29 septembre 2022 la suppression des plans d'alignement, rue d'Aumont, rue de la Fontaine, rue des Marais et rue Janine Vins (ancienne rue de la Poste) à Madame Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise afin de procéder à la suppression des plans d'alignement. Etant donné que la commune de JUZIERS est située sur le territoire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise et que la compétence voirie relevant de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, par arrêté n° 2023_20 du 03/02/2023, Madame le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a décidé de soumettre à enquête publique le projet de suppression des plans d'alignement des rues citées ci-dessus. L'enquête publique se déroulera pendant une durée consécutive de 15 jours, du lundi 6 mars 2023 au lundi 20 mars 2023 inclus.

Le dossier est constitué du rapport de présentation, de la délibération BC_2013-02-02_12 du bureau communautaire du 2 février 2023, de l'arrêté n° 2023_20 du 03/02/2023 d'enquête publique, d'un avis de suppression des plans d'alignement, des plans d'alignement à supprimer.

Les avis de toutes les personnes publiques seront aussi joints au dossier d'enquête publique.

Par décision du bureau communautaire en date du 2 février 2023, délibération BC_2013-02-02_12 et par arrêté n° 2023_20 du 03/02/2023, Madame le Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise a ouvert l'enquête publique relative à la suppression des plans d'alignement, rue d'Aumont, rue de la Fontaine, rue des Marais et rue Janine Vins (ancienne rue de la Poste) situées à Juziers. Madame Anne DE KOUROCH est désignée à l'article 4 de l'arrêté n° 2023_20 du 03/02/2023, Commissaire enquêteur de l'enquête publique citée ci-dessus.

Durant la période de l'enquête publique qui se déroulera du lundi 6 mars 2023 au lundi 20 mars 2023 inclus, les pièces du dossier, en versions papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles seront à disposition du public :

- En mairie de JUZIERS, Place du Général De Gaulles 78820 JUZIERS, le lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le jeudi : de 8h30 à 12h00, le samedi : de 9h00 à 12h00.
- Madame Anne DE KOUROCH désignée, Commissaire enquêteur recevra sans rendez-vous les samedis 11 mars et 18 mars 2023 de 9h00 à 12h00 en mairie de JUZIERS, Place du Général De Gaulles 78820 JUZIERS.

Chacun pourra prendre connaissance dudit dossier aux jours et heures précisés ci-dessus (sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle).

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête sera consultable sur le site internet de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise : www.gpseo.fr

Le public pourra sur ce site prendre connaissance de l'intégralité des pièces du dossier pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les possibilités suivantes :

- soit sur le registre d'enquête ouvert mise à disposition en mairie, aux jours et heures précisés (sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle) ;
- soit en les adressant par courriel à Madame Anne DE KOUROCH commissaire enquêteur à l'adresse électronique : enquete.publique-foncier@gpseo.fr
- soit en les adressant par courrier à Madame Anne DE KOUROCH commissaire enquêteur, Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle, 78820 JUZIERS.

Les observations et propositions reçues après la clôture de l'enquête publique, le lundi 20 mars 2023, ne pourront être prises en compte.

Des permanences assurées par Madame Anne DE KOUROCH, Commissaire enquêteur sont organisées pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

Lieu et adresse des permanences	1 ^{ère} permanence	2 ^{ème} permanence
Mairie – Place du Général De Gaulle JUZIERS	Samedi 11 mars 2023 de 9h00 à 12h00	Samedi 18 mars 2023 de 9h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions motivées définitifs de l'enquête publique seront transmis au Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise. Ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à l'antenne administrative de la Communauté urbaine, sise 12, rue des Pierrettes à Magnanville, par courrier adressé à Madame Le Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, Immeuble Autoneum, rue des Chevries, 78410 AUBERGENVILLE. Le rapport et les conclusions définitifs de l'enquête publique seront aussi disponibles sur le site internet de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise - www.gpseo.fr –

Au terme de cette enquête publique, le Conseil communautaire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise pourra approuver la suppression des plans d'alignement, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées de l'enquête publique. La suppression des plans d'alignement, rue d'Aumont, rue de la Fontaine, rue des Marais et rue Janine Vins (ancienne rue de la Poste) situées à JUZIERS seront définitivement supprimés.

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise
Cécile ZAMMIT-POPESCU